



REFONDONS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Les élèves au cœur de la refondation

Atelier : Des rythmes éducatifs adaptés

Contribution de la CGT Educ'action

La CGT Educ'action s'est félicitée, dès l'ouverture de la concertation nationale, que le débat sur les rythmes scolaires, et plus largement éducatifs, soit à nouveau abordé et qu'il rassemble un très grand nombre d'acteurs ayant un lien avec l'École. Cette concertation, élargie aux professionnels de l'éducation, aux thérapeutes, aux collectivités territoriales (élus et agents), aux associations éducatives, sportives et de loisirs, aux diverses associations de défense des enfants, était primordiale dans l'optique d'une future loi d'orientation pour l'École. En effet, nous considérons que la question des rythmes éducatifs est centrale dans l'optique d'une École de la réussite pour tous. Elle est également centrale dans la construction d'une articulation des missions et objectifs de chaque intervenant dans la vie de l'enfant-élève.

Ayant été les seuls à revendiquer un collectif budgétaire dès le début 2012, nous souhaitons qu'un grand débat national soit engagé en faveur de l'École. À nos yeux, cette réflexion devait aborder un certain nombre de questions fondamentales dans une société que nous voulons plus égalitaire, qui combat les inégalités à la fois territoriales et sociales. C'est pour cela que nous rappelons que toute modification des rythmes scolaires ne peut se faire qu'avec un certain nombre de préalables.

Tout d'abord, un changement des rythmes éducatifs doit entrer dans un cadre de transformation généralisée de l'organisation économique et sociale de la société. En effet, dans le cadre actuel, nous ne pouvons accepter un projet qui se traduirait par une régression des droits et des conditions de travail des personnels. De même, le débat doit prendre en considération les évolutions profondes de l'organisation de notre société. Ces évolutions ont transformé les attentes et les pratiques familiales dans un système économique très dur pour les salariés : certes il y a eu aménagement du temps de travail, mais les amplitudes horaires ont explosé avec des horaires décalés, des dimanches et jours fériés travaillés... Cet aspect n'est pas déconnecté du débat. En effet, si parmi les préconisations la fin des cours est proposée vers 15h30 ou 16h, il s'agira d'expliquer aux parents comment cette fin de journée pourra être compatible, sans contrainte supplémentaire, avec leur fin de journée à 18h ou 20h.

D'autre part, les transformations de la cellule familiale, parents isolés et garde alternée ont conduit à l'exigence de « vrais week-ends » et de périodes de congés à partager. Cette exigence, entre autres, nous amène à revendiquer la fin du zonage, qui sert majoritairement des intérêts économiques et qui rendent l'application efficace de l'alternance 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances. Cette revendication de l'alternance semble être portée de façon consensuelle et nous nous en félicitons. Nous souhaitons qu'elle soit inscrite de façon pérenne et non remise en cause par une éventuelle amputation des vacances d'été. Nous souhaitons aussi que la loi ne privilégie pas des intérêts particuliers portés par des groupes de pression économiques sous couvert d'une recherche de bien-être des familles. Nous rappelons que les intérêts pédagogiques sont majeurs et que les vacances et loisirs ne concernent qu'à peine la moitié de la population.

La question **des moyens** est majeure dans la mise en place d'une réforme structurelle de cette envergure. En effet, la concertation ne peut pas se dérouler sans connaître les intentions du gouvernement et les moyens qu'il souhaite attribuer à la refondation des rythmes. Cette exigence n'est pas uniquement matérielle. Elle a un caractère idéologique fort, qui indique clairement à la communauté éducative la place que l'École doit occuper dans notre société. Notre organisation a toujours indiqué que l'école ne peut pas tout mais elle peut beaucoup à condition qu'on lui en donne la possibilité et les moyens.

Réfléchir aux temps éducatifs de l'élève sans poser la question de l'encadrement n'a pas de sens. Les effets des suppressions d'emplois des dernières années, d'une ampleur inégalée (depuis 2002, plus de 160 000 emplois d'encadrement éducatif ont été liquidés) ont impacté des transformations structurelles et ont des conséquences directes aujourd'hui dans les établissements : dégradation des conditions d'études des élèves, dégradation des conditions de travail des personnels. Elles ont réduit les effectifs d'enseignants mais aussi ceux de surveillants, infirmières, assistantes sociales, médecins scolaires, psychologues scolaires. C'est une évidence, mais il semble nécessaire de le rappeler : il faut des adultes dans les établissements.

Ces orientations budgétaires dessinent une école à la conception de plus en plus régressive : recul de la scolarisation des plus jeunes, alourdissement des programmes avec moins d'heures d'enseignement dans le primaire, remise en cause d'une scolarité pour tous au collège, libéralisation totale de la carte scolaire, remodelage de l'éducation prioritaire, généralisation des Bacs professionnels en 3 ans, réforme des lycées... L'organisation même des activités d'enseignement a été modifiée (pour pallier le manque de professeurs), au fil de la journée, dans des emplois du temps pointés du doigt par de nombreux spécialistes de l'enfance et de l'éducation : fatigue, stress, baisse de vigilance sont souvent dénoncés dans des études récentes. La CGT Educ'action refuse que l'école cherche à apprendre à nos enfants, dès le plus jeune âge, les règles de l'entreprise d'aujourd'hui (de l'évaluation aux heures supplémentaires).

La réflexion sur les moyens doit également intégrer celle sur **l'organisation de l'espace/temps**. Elle doit alors impliquer les collectivités territoriales, responsables localement des installations et d'une partie de l'organisation (transport). Respecter les temps de l'élève, ainsi que ses conditions d'apprentissage et de vie à l'école, c'est permettre à tous les enfants de maternelle qui en ont besoin de faire la sieste dans de bonnes conditions (actuellement, trop peu de places sont disponibles en dortoirs, y compris pour les petites sections). C'est aussi améliorer les conditions dans lesquelles se déroulent les repas. Il faut transformer les cantines en restaurants scolaires, pour distinguer les lieux "classe" des lieux "activités de loisirs" et travailler à ce que ces temps soient moins agressifs et stressants. Il faut aussi permettre aux enseignants de travailler et de se réunir dans des conditions décentes et propices au travail d'équipe, mais aussi pour recevoir les parents.

Le ministre a souhaité mettre l'élève au cœur de la réflexion sur les temps éducatifs. Il est donc incontournable de prendre l'enfant dans sa globalité et d'agir d'abord dans son intérêt. Les temps de l'enfant, qui dépendent de leur âge, doivent être étudiés sur la journée, la semaine et l'année. Un consensus est assez partagé à l'appui d'études de spécialistes de la chronobiologie, mais aussi au regard de l'expérience des enseignants et parents autour de quelques idées. A l'école pré-élémentaire, les temps de sieste ne doivent être ni imposés ou au contraire rendus impossibles pour diverses raisons. A l'école élémentaire, on doit tenir compte des temps forts de vigilance et introduire des plages de repos et de sommeil, le temps d'apprentissage journalier étant inférieur à 5 heures maximum. Dans le second degré, le temps de travail des élèves ne doit pas dépasser les 35 heures hebdomadaires. A l'école élémentaire comme au collège, le temps de la pause méridienne doit impérativement être de 90 minutes minimum si l'on veut respecter un temps de repas de 30 minutes et un temps de repos minimum.

Concernant la semaine, il faut revenir sur la semaine de 4 jours imposée par L.Chatel. Cette mesure (l'instauration de la semaine de 4 jours) a eu des répercussions néfastes sur l'école primaire et n'a pas permis de résorber la difficulté scolaire. Elle a au contraire alourdi les journées des élèves en difficulté tout en creusant les inégalités au sein des écoles et au sein des territoires. Elle a surtout servi de justificatif pour mener une politique de réduction très massive des RASED, seul véritable dispositif d'aide formé pour les élèves en difficulté. Cette organisation de la semaine, qui répondait à une demande de certaines associations de familles et à un intérêt politique d'économies publiques, a eu des effets négatifs sur le travail à l'intérieur des écoles et des classes. Elle a aussi profondément mis en difficulté élèves, parents et enseignants. La CGT Educ'action réaffirme donc qu'une semaine de 5 jours est préférable à celle de 4 jours. Cette réorganisation ne peut cependant se faire au détriment des personnels.

La CGT Educ'action souhaite que cette concertation aboutisse à des propositions concrètes, respectueuses à la fois de l'intérêt des élèves, mais aussi de l'ensemble des partenaires de l'Ecole. Nous ne pouvons croire que les personnels de l'Education Nationale, que nous sommes et que nous représentons, ne placent pas le bien-être de leurs élèves comme une priorité. **Malgré tout, nous veillerons à ce que les mesures proposées, par l'atelier ou par la loi, ne soient pas synonymes de régression sociale pour les personnels.** Il faut prendre en considération les rapports scientifiques qui indiquent qu'un élève avec des adultes mal dans leur travail est un élève stressé et peu à l'aise dans son environnement. Le bénéfice de la réforme sera alors nul pour les élèves et la concertation aura échoué. C'est pour cela que nous insistons sur la nécessité de **discerner les temps de l'élève de ceux des enseignants.** Depuis très longtemps, la CGT Educ'action rappelle que réfléchir aux rythmes éducatifs ce n'est pas opposer les élèves aux adultes. Nous réaffirmons que le nombre d'heures étudiées ne va pas systématiquement avec le nombre d'heures travaillées par l'adulte à l'école. **Il est donc nécessaire d'avoir plus d'enseignants qu'il y a de classes dans l'école et qu'une réduction du temps de travail des instituteurs et professeurs des écoles s'impose (18 h en présence des élèves + 6 h de concertation et réunions pédagogiques).**

Enfin, il est indispensable que la loi d'orientation réaffirme la **totale gratuité de l'école et des activités périscolaires** et la réforme des rythmes doit se faire dans un **cadre national**, seul garant de l'équité sur le territoire.

Il n'est pas question, pour la CGT Educ'action, d'accepter de voir fleurir des dispositifs locaux ou régionaux, dans lesquels tout et son contraire seraient permis, notamment la casse du statut des enseignants, le traitement différent donc discriminatoire des élèves.